

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 1 (1962-1963)
Heft: 4

Vorwort: Editorial
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BIENVENUE AU NOUVEL AMBASSADEUR DE SUISSE MONSIEUR JEAN-LOUIS PAHUD

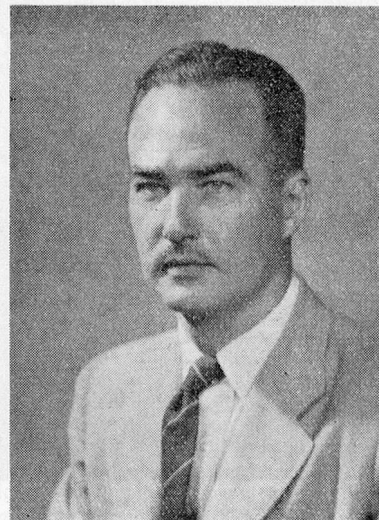
Monsieur **Jean-Louis Pahud** a présenté à Sa Majesté le Roi des Belges, le 25 février, les Lettres qui l'accréditent auprès de Lui comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse en Belgique. Il présentera incessamment ses Lettres de créance à Luxembourg, où il est aussi accrédité.

Vaudois d'origine, Monsieur Jean-Louis Pahud est né à Lausanne en 1909. Il a fait ses études secondaires à Vevey et à Lausanne, puis ses études de droit aux Universités de Lausanne et de Sienne. Docteur en droit de l'Université de Lausanne, Monsieur Pahud reçut, après deux ans de stage dans une étude d'Avocats à Lausanne, son brevet d'Avocat du Barreau Vaudois en décembre 1937.

Monsieur Pahud entra au Département politique fédéral en 1938. Envoyé au Caire en juin 1940 en qualité d'Attaché de Légation, il revint à Berne en 1947 avec le grade de Premier Secrétaire, pour y effectuer un stage de deux ans à la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique.

Chargé d'Affaires ad interim à Sofia en 1949, puis Conseiller de Légation à Madrid de 1950-1955, il reçut la tâche de créer notre Mission diplomatique en Ethiopie, où il résida de novembre 1955 à août 1956 en qualité de Chargé d'Affaires.

Nommé chef de notre Mission diplomatique au Caire, Monsieur Pahud y résida d'octobre 1956 à décembre 1962



comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, tout en étant également accrédité pendant la même période en Ethiopie, en Arabie Séoudite et au Soudan.

Le Courrier Suisse tient à adresser à Monsieur l'Ambassadeur et à Madame Pahud ses vœux les plus dévoués pour leur nouvelle carrière en Belgique.

La Commission de Rédaction.

EDITORIAL

Tous nos compatriotes de Belgique auront reçu, en janvier dernier, le numéro spécial de l'ECHO. Nous tenons ici à exprimer notre vive gratitude au Secrétariat des Suisses à l'Etranger de la N.S.H. d'avoir pris cette intéressante initiative. C'est bien la première fois que les Suisses expatriés sont orientés d'une façon si détaillée sur les initiatives dont ils peuvent bénéficier, et cet effort mérite d'être souligné.

De notre côté, nous devrions toutefois manifester bien plus d'intérêt envers ce qui nous touche d'aussi près. Nous pensons en particulier au **FONDS DE SOLIDARITE**. Oui, bien sûr, la situation des Suisses de Belgique n'est pas menacée comme vient de l'être, par exemple, celle des Suisses d'Algérie. Mais n'est-il pas déplorable de constater que sur les quelques 5.000 Suisses de Belgique, seuls 137 ont adhéré à ce fonds jusqu'au début de mars 1963, dont 23 depuis le début de cette année.

C'est sans attendre les adhésions massives des Suisses de l'étranger que la Confédération a décidé d'accorder sa garantie à ce fonds. Apprécions donc ce geste à sa juste valeur et, conscients de l'idéal en jeu, adhérons-y sans restrictions !

Jusqu'à mi-février, plus de 1 million de francs suisses ont été versés à 114 sociétaires privés de leur moyens d'existence. Cela donne à réfléchir ! « Aide-toi, le Ciel t'aidera », telle pourrait être la devise du Fonds. Quel beau geste de solidarité à votre portée immédiate ! Vous pouvez manifester par vos versements, même symboliques, votre intérêt et votre soutien à cette œuvre d'entraide coopérative.

Les Suisses de l'Etranger, et particulièrement ceux de Belgique, se trouvent en présence d'une initiative qui n'a pas son pareil. Il est donc essentiel de connaître l'avis des Suisses de Belgique qui ne font pas encore partie du contingent d'enthousiasmés par ce geste concret, parfaitement organisé. En effet, la part des frais administratifs est fixée, il n'y a donc pas de surprise à prévoir, et, normalement, elle devrait même aller en diminuant au fur et à mesure que le nombre des coopérateurs ira en s'accroissant.

C'est pourquoi il est hautement désirable que les compatriotes qui auraient des objections à formuler le fassent sans tarder en nous écrivant. Ils peuvent être assurés de notre discrétion, notre seul but étant de constituer un dossier qui permettra d'émettre des suggestions pertinentes en vue de donner au Fonds de Solidarité toute son efficacité !

L'Editeur

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

Offert par SOVEMAC S.A. 23, rue du Prince Royal, Bruxelles 5

importateur des machines à coudre



et des machines à tricoter

